

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Trèves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les travaux de construction d'un immeuble plurifamilial. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue de Trèves
Début :	Lundi 2 mai 2022 à 07h00
Fin :	Lundi 24 avril 2023 à 17h00
Motif :	Construction d'un immeuble plurifamilial
Règlement :	GRE-097-2022

Grevenmacher, le 29 avril 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden